



RONDS-POINTS : LES RÈGLES NE SONT PAS TOUJOURS BIEN CONNUES

Incontournables sur nos routes, les ronds-points restent source de confusion pour certains conducteurs. C'est ce que révèle une nouvelle enquête de l'AWSR, qui vient de tester les connaissances des Wallons en matière de circulation dans les ronds-points¹. Avec un score moyen de 6/10, les résultats sont mitigés, notamment concernant les règles de priorité.

Via ses réseaux sociaux, l'AWSR rappelle les principes et les bons comportements à adopter pour garantir plus de sécurité et de respect entre usagers dans ces intersections si fréquentes sur nos routes.

140 accidents par an

Les ronds-points, bien que considérés comme des aménagements sûrs et efficaces pour fluidifier la circulation, présentent certains risques spécifiques. Leur forme circulaire peut notamment aggraver la problématique des angles morts. La majorité des accidents impliquant plusieurs véhicules dans un rond-point sont d'ailleurs **des chocs latéraux** (57% soit près de 3 sur 5).

Les deux-roues² sont particulièrement concernés, leur silhouette étroite les rendant plus susceptibles de se retrouver dans l'angle mort des autres conducteurs. Ainsi, dans les accidents

¹ Echantillon représentatif de 1.000 Wallons interrogés

² Cyclistes, cyclomotoristes et motards

survenant en ronds-points, ils représentent plus de 37% des victimes, soit près du double de ce qui s'observe dans d'autres types d'aménagements (21%).

Au total, on dénombre chaque année en Wallonie environ 140 accidents avec tués et blessés dans des ronds-points.

Alcool et vitesse en cause dans de nombreux accidents

D'autres facteurs, comme la vitesse excessive, contribuent également à la survenue d'accidents dans les ronds-points. **La proportion d'accidents impliquant un véhicule seul y est trois fois plus élevée** que dans les autres types d'intersections (34 % contre 12 %). Ce phénomène est encore plus marqué la nuit où 4 accidents sur 5 (78 %), impliquent un seul véhicule. Il s'agit sans doute de conducteurs abordant le rond-point trop vite ou même ne l'ayant pas vu à temps dans certains cas.

L'alcool peut également jouer un rôle. C'est dans les ronds-points que l'on enregistre la plus forte proportion d'accidents avec un conducteur sous influence. **La nuit, près d'1 accident sur 2 (49%) y est lié à l'alcool**, contre 42 % en moyenne pour l'ensemble des accidents survenant en Wallonie.

La connaissance des règles de circulation peut être améliorée

Au-delà de ces facteurs d'accidents, la connaissance des règles de circulation est aussi un élément important pour prévenir les collisions dans les ronds-points. L'AWSR a récemment testé les connaissances des Wallons à ce sujet.

Les résultats montrent que certaines règles ne sont pas parfaitement maîtrisées, ce qui peut conduire à des confusions et des comportements à risque.

- **Le clignotant : à utiliser au bon moment**

1 Wallon sur 4 (25%) pense à tort qu'il est obligatoire d'utiliser le clignotant à l'entrée d'un rond-point.

Bien que l'on se dirige vers la droite pour entrer dans un rond-point, l'usage du clignotant n'est pas nécessaire. En fait, l'activer pourrait même être source de confusion, car certains conducteurs pourraient croire que l'usager va quitter le rond-point à la prochaine sortie, ce qui n'est pas toujours le cas.

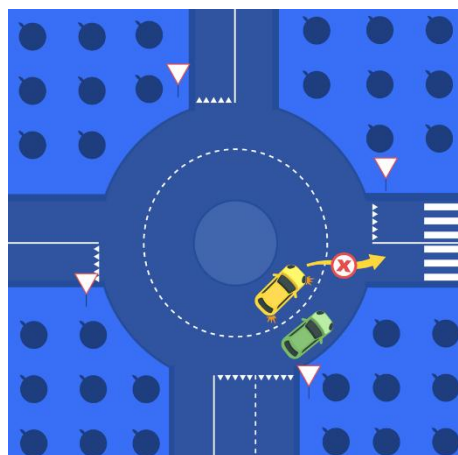
En revanche, il est impératif d'utiliser son clignotant pour changer de bande ou lorsqu'on quitte le rond-point, afin d'informer clairement les autres usagers de ses intentions. La grande majorité des Wallons (95%) connaissent cette règle (respectivement 87% et 95%).

- **Bandes de circulation : au choix, sauf pour sortir**

Seule 1 personne sur 10 (10%) sait qu'il est autorisé de choisir sa bande de circulation dans un rond-point.

Au moment d'entrer dans le rond-point, ou au sein même de celui-ci, le conducteur peut choisir la bande qui lui convient. Toutefois, pour pouvoir quitter le rond-point, il doit impérativement se trouver sur la bande extérieure.

Il est donc essentiel d'anticiper sa sortie en se plaçant à temps sur la bande de droite. Si on prévoit de prendre la première sortie, mieux vaut s'y positionner dès l'entrée dans le rond-point. L'enquête de l'AWSR révèle **qu'1 Wallon sur 5 (18 %) pense à tort qu'il est possible de sortir du rond-point depuis la bande intérieure.**



- **Les règles de priorité : les moins maîtrisées**

1 personne sur 5 (18%) pensent qu'elle peut entrer dans un rond-point lorsqu'un véhicule circule déjà sur la bande extérieure.

Pourtant, la règle est très claire : les usagers qui sont dans le rond-point ont la priorité sur ceux qui veulent y entrer. Une fois à l'intérieur, ce sont les règles classiques de priorité qui s'appliquent : un conducteur qui veut changer de bande de circulation doit céder le passage aux véhicules qui s'y trouvent déjà. Cela vaut également pour celui qui souhaite rejoindre la bande extérieure afin de sortir du rond-point. L'enquête de l'AWSR révèle que près d'1 conducteur sur 5 (19%) pense avoir la priorité dans cette situation.

Ces confusions peuvent souvent être à l'origine de tensions et de comportements à risque. Pour les éviter, l'AWSR recommande de refaire un tour si nécessaire afin de se positionner sur la bonne voie, plutôt que de forcer le passage ou de bloquer la circulation.

- **Usagers doux : les bons comportements pour assurer leur sécurité**

Dans un rond-point, la visibilité est primordiale pour prévenir les situations à risque, notamment celles liées aux angles morts. Lorsque le rond-point est équipé d'une piste cyclable, les cyclistes et les utilisateurs de trottinette doivent obligatoirement l'emprunter. En l'absence de piste cyclable, il est conseillé à ces usagers de se placer au centre de leur bande de circulation afin d'être bien visibles des automobilistes. Seuls 13% des cyclistes interrogés par l'AWSR indiquent connaître cette recommandation.

Côté automobilistes, un simple geste peut faire la différence : jeter un coup d'œil par-dessus son épaule avant de changer de bande ou de quitter le rond-point permet de vérifier la présence d'un usager dans l'angle-mort.

Autre rappel important : à la sortie du rond-point, les piétons qui traversent ont la priorité. Une règle bien intégrée, puisque plus de 9 Wallons sur 10 (95%) la connaissent.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361 – 081/821.329

belinda.demattia@awsr.bewww.awsr.be